



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 47331

Texte de la question

M. Gilbert Biessy appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur l'enjeu industriel crucial que represente la perennite et le developpement des centres techniques industriels (CTI), qui catalysent le principe de mutualisation des moyens de recherche de certains secteurs d'activite. Pour le centre technique du papier (CTP), notamment, cette perennite et ce developpement passent par des orientations claires dans deux directions : d'abord, dans l'augmentation des effectifs, de maniere a revenir a un rapport « charges fixes/charges variables » assurant l'efficience. L'etat reel du marche permettrait ce developpement, d'autant que l'avantage de cout induit drainerait des commandes supplementaires (alors qu'aujourd'hui, une partie de la demande francaise est realisee a l'etranger). Ensuite, il convient de mesurer que la qualite fonciere des prestations contractuelles offertes par le centre depend de l'importance du socle d'acquis dont il dispose de maniere generique, grace aux activites de recherche collective financees par la taxe parafiscale. Le rapport « activites contractuelles/recherche collective » ne devrait en aucun cas depasser 0,5 afin de preserver ce socle. M. Biessy rappelle au ministre que le maintien du CTP (grace a ces orientations claires) a un haut niveau de performance participerait a la constitution de relations industrielles de grande qualite dans le cadre des necessaires cooperations europeennes dans ce secteur, renforçant ainsi l'image et l'autorite de notre pays dans le contexte difficile que nous connaissons. Dans un autre registre, l'evolution de la reglementation et des instructions fiscales conduisent a un alourdissement des charges pesant sur ce centre technique en matiere de TVA, de taxe sur les salaires, etc. Quels que soient les fondements de ces evolutions reglementaires, ces dernieres s'avèrent peu compatibles avec les objectifs affiches par le Gouvernement en matiere de competitivite des CTI. C'est pourquoi M. Biessy demande au ministre si le Gouvernement fixera le developpement du CTP parmi ses priorites, en assurant une progression significative de la taxe parafiscale sur les pates, papiers et cartons dans les annees a venir. S'agissant des nouvelles charges fiscales pesant sur le centre, il lui demande les mesures de compensation qu'il entend prendre pour les neutraliser, notamment en termes de contrats publics accordees au CTP.

Texte de la réponse

Le centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (CTP), cree le 1er juillet 1957, a ete transforme en centre technique industriel par arrete du ministre de l'industrie et du secretaire d'Etat au commerce exterieur, en date du 27 juin 1962, en vertu de la loi no 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut des centres techniques industriels. Le Centre technique papetier (CTP) a pour objet de promouvoir les progres techniques, de participer a l'amelioration du rendement et de la qualite dans l'industrie des pates a papier, des papiers et des cartons. Le CTP se doit d'etre pleinement au service de l'industrie papetiere francaise et de disposer des moyens necessaires a l'accomplissement des missions d'interet collectif necessaires a cette industrie. Le CTP determine, en liaison avec la profession papetiere, ses orientations strategiques, tandis que les services du ministere de l'industrie veillent au bon fonctionnement des mecanismes de programmation de ses actions, mis en place par le centre et a l'adequation de ses moyens a ses missions, et notamment pour ce qui est des ressources de la taxe parafiscale sur les pates, papiers et cartons. Pour realiser ses objectifs, le centre

technique du papier dispose d'un budget global d'environ 71 MF. Ces ressources proviennent de la taxe parafiscale a hauteur de 33 MF, des contrats associes ainsi que des etudes et prestations effectuees a la demande d'entreprises du secteur apporteur de complement de recettes. Le programme general de recherche mobilise un budget de l'ordre de 40 MF. Les previsions pour l'annee 1997 restent assez proches des realisations de l'annee 1996. Le CTP, qui a ete confronte aux difficultes conjoncturelles du secteur pates, papiers et cartons, a engage une reflexion sur les moyens de faire evoluer ses activites, d'assurer son avenir et d'ameliorer ses competences tant en France qu'a l'etranger.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47331

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 193

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1920